



Procès-verbal de consultation par correspondance des membres de l'assemblée générale du GIP PROM (article 21-4 consultation par correspondance, vote à distance)

Date / Heure de lancement	11/05/17 à 19H00
Date / Heure de clôture	17/05/17 à 19H00
Objet de la consultation	Consultation 1 : désignation des membres complémentaires composant le conseil stratégique du GIP PROM (article 23 de la convention constitutive) Consultation 2 : désignation des membres des organes consultatifs placés auprès du directeur Consultation 3 : désignation des présidents des organes consultatifs placés auprès du directeur Consultation 4 : adhésion pôle emploi Consultation 5 : attribution de véhicules Consultation 6 : régime indemnitaire du directeur
Membres consultés	100% - 10/10 – 59 VOIX
Résultats	POUR : 10/10 (1 retour, 9 approbations tacites) CONTRE : 0/10 ABSENTION : 0/10
CONCLUSION	Consultation FAVORABLE. <ul style="list-style-type: none">- Les actes qui en découlent (délibérations, arrêtés) seront signés par le DGARS, amplifiés et publiés dans les formes habituelles.- Les délibérations 5 et 6 sont ajournées.- Le directeur du GIP est chargé d'organiser les publications et ampliatiions.

Il est dressé le présent procès-verbal qui sera adressé aux intéressés et publié sur le site internet www.cancer-martinique.fr

Fort-de-France, le 30/05/17

Le directeur général de l'agence régionale de santé, président de l'assemblée du GIP PROM

M. Patrick HOUSSEL